

PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES DU 5 MAI 2026

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité :

- Le 11/05/2026
- Visées le 11/05/2026
- Publiées le 11/05/2026

N° délibération	Objet délibération
CS2026_01_01	Élection du Président
CS2026_01_02	Fixation du nombre de Vice-présidents
CS2026_01_03	Élection des Vice-présidents
CS2026_01_04	Détermination des membres du Bureau
CS2026_01_05	Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
CS2026_01_06	Délégations au Président
CS2026_01_07	Création de Commissions Permanentes de Politiques Publiques
CS2026_01_08	Détermination des conditions de dépôt des listes de candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et jury de concours de maîtrise d'œuvre et de la Commission Concession

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées du Syndicat Mixte Pays des Cévennes.

Arrêté le 5 mai 2026

Publicité concernant 8 délibérations

PUBLICITE N° 2026/01

Le Président
Christophe RIVENO

